



# François-Xavier Dugourd

Elections municipales - 9 et 16 mars 2008

## Une nouvelle étape pour Dijon

Permanence :  
LA FERRONNERIE  
2, rue Auguste-Comte - 21000 DIJON  
Tél. 03 80 28 98 34  
contact@dugourd2008.fr  
www.dugourd2008.fr

### Réponse de François-Xavier DUGOURD Candidat aux élections municipales à Dijon

au questionnaire adressé par  
dijon-ecolo.fr, Greenpeace, EVAD,  
Planète-Solidaire et « à recycler »

1) L'idée des agendas 21 est issue du sommet de Rio de 1992. Beaucoup de villes ont suivi très tôt la démarche. La Région Bourgogne, le Conseil général de la Côte-d'Or et la Ville de Dijon ont demandé à des étudiants de l'Ecole supérieure de Commerce de Dijon d'en concevoir un. Le résultat de ce travail a fait l'objet d'une exposition dans le hall de cet établissement en janvier 2008. On peut s'en réjouir même s'il a fallu 16 ans à Dijon pour réagir. De plus, je veux croire que cette initiative et l'approche des élections municipales n'est qu'une coïncidence. Par ailleurs, je regrette que n'ait pas été organisée la vaste consultation des habitants, des associations, des acteurs sociaux, des entreprises, qui est pourtant au cœur de l'esprit des agendas 21. Je m'engage donc à donner une vraie impulsion à la démarche au cours du prochain mandat.

2) Je souhaite inciter à la réduction de l'éclairage des vitrines, à l'utilisation par les commerçants de néons sans mercure et à l'extinction des enseignes publicitaires la nuit.

3) La pollution visuelle est un vrai sujet (L'avenue Jean Jaurès, par exemple, bat des records en la matière). Je m'engage donc, dans les limites des compétences de la commune, à la limiter. La démarche positive engagée en ce sens par certaines communes de l'agglomération sera proposée à l'ensemble des communes du Grand Dijon.

4) La proposition N°39 du projet « Une nouvelle étape pour Dijon » vise à inciter les particuliers à l'installation de panneaux solaires, à la récupération des eaux pluviales, à l'isolation par l'extérieur de leur habitation, à l'utilisation de la géothermie. A ce titre, des prêts aidés seront accordés par le Crédit municipal et des exonérations de taxe foncière seront proposées. Une réflexion sera menée pour que les plus fragiles puissent aussi avoir accès à ces dispositifs. Enfin, je tiens à indiquer que l'ensemble de ces mesures seront prises dans la concertation.

5) Je demanderai aux services municipaux et intercommunaux d'étudier une modification du plan local d'urbanisme (PLU) pour que Dijon ait davantage de bâtiments avec une étiquette énergie « A ».

6) Oui. Je souhaite que la Ville de Dijon soit plus transparente sur ses consommations en énergie. Des indicateurs écologiques, fixés en concertation avec les associations, feront partie du tableau de bord général de l'action municipale et intercommunale que je propose dans le projet « Une nouvelle étape pour Dijon ». En matière de lutte contre les gaz à effet de serre, les services municipaux montreront l'exemple : mise aux normes des bâtiments publics, flotte de voitures propres, sensibilisation du personnel...

7) Je ne pense pas que la Ville de Dijon utilise encore du Round up. Si c'était encore le cas, je l'abolirais complètement. Une agglomération comme la nôtre génère suffisamment de déchets compostables pour qu'il ne soit pas utile d'acheter ce type de produits.

8) Je sais l'aspect extrêmement polluant du trafic aérien. Si je suis favorable au projet « Renaissance » de l'aéroport de Dijon-Longvic parce qu'il contribue au développement économique et au rayonnement touristique de l'agglomération, je demande qu'une étude sur ses conséquences écologiques soit impérativement conduite.

9) Je suis naturellement favorable à la filière bio. La priorité doit aller au soutien aux producteurs bio déjà existants et à la conversion des petits conventionnels situés autour de l'agglomération dijonnaise. Je ne sais pas s'il faut aller jusqu'à structurer une filière : en tous cas, il faut que la démarche des différents producteurs soit commune et concertée.

Le projet « Une nouvelle étape pour Dijon » prévoit la valorisation de l'agriculture bio et du commerce équitable dans les restaurants scolaires et administratifs.

10) Je suis favorable à la pesée embarquée si elle est conçue comme un outil de sensibilisation des Dijonnais. Je propose de consentir des réductions de taxe sur les ordures ménagères aux particuliers qui feront l'effort de réduire le volume de leurs déchets. D'une manière plus générale, je soutiens toutes les modalités d'optimisation du tri en amont.

11) Je mettrai en place une commission extra-municipale dédiée à l'écologie car il ne peut pas y avoir de politique environnementale sans implication citoyenne.

Toutefois, cette nouvelle instance ne doit pas être repliée sur elle-même tant les approches économique, sociale et environnementale sont liées. Par exemple, on ne peut pas parler de transport écologique sans savoir où les gens vont travailler, sans penser au télétravail, sans regarder où sont leurs loisirs.

De plus, la commission doit être largement ouverte aux citoyens, par exemple par le biais des nouvelles technologies.

D'une manière plus générale, je veux développer une vraie démocratie participative à Dijon en organisant des référendums locaux sur les grandes questions qui se posent dans la cité, en créant un « Conseil de la ville », en démocratisant les Conseils de quartier (budgets participatifs, consultation sur les projets d'envergure, formation des membres, présidence par un habitant...)

12) Le développement des transports en commun demeure la façon la plus efficace de lutter contre l'usage de l'automobile. C'est pourquoi, le projet « Une nouvelle étape pour Dijon » comporte un projet de transport en commun en site propre et une série de propositions pour améliorer le fonctionnement du réseau Divia (meilleure amplitude horaire, amélioration de la desserte de certains quartiers, augmentation des fréquences de passage sur certaines tranches horaires du matin et du soir...)

13) Je ne suis pas certain que l'engagement des parents d'élèves dans le dispositif « Pédibus » serait plus grand si la Ville de Dijon y mettait davantage de moyens financiers. En revanche, le projet « Une nouvelle étape pour Dijon » prévoit un plan pour sécuriser les abords de tous les établissements scolaires. Cela passe par la réduction de la place de la voiture.

14) L'un de mes projets-clés consiste à rendre progressivement piéton et dans la concertation l'ensemble du centre-ville de Dijon. Cette mesure s'inscrit dans un « Plan Marshall » ayant pour but de revitaliser durablement le cœur historique sur les plans résidentiel, commercial, touristique et culturel. Ainsi, nous développerons dans le centre-ville les modes de transports doux (piétons, vélos, navettes électriques) et nous aménagerons des parkings sur les grandes places d'accès (Wilson, 1er Mai, République, 30 octobre...) dont certains emplacements seront réservés aux résidents.

15) La mise en zone 30 du centre-ville est une initiative positive du Maire sortant. Toutefois, il ne suffit pas de mettre des panneaux : il faut veiller au respect de la limitation de vitesse. Pour cela, je souhaite la mise en place d'obstacles dissuasifs.

Par ailleurs, certaines petites rues, naguère paisibles, souffrent de l'accroissement de la circulation : de plus en plus de voitures les utilisent comme des voies de délestage, ce qui est source de bruit, de pollution et d'insécurité. Par exemple, le quartier des Bourroches subit les désagréments des véhicules voulant éviter l'avenue Jean Jaurès. C'est pourquoi, je souhaite la mise en place de zones 30 dans d'autres quartiers.

16) La place du vélo ne doit, effectivement, pas empiéter sur celle faite aux piétons comme c'est trop souvent le cas aujourd'hui à Dijon. La bande cyclable tracée sur le trottoir du boulevard de l'Université est à mon sens l'exemple de ce qu'il ne faut pas faire. Je souhaite insuffler à Dijon une « Culture vélo » qui passe notamment par des pistes cyclables vraiment sécurisées, un réseau cohérent en étoile autour du centre-ville, la sensibilisation des écoles, l'incitation des employeurs publics et privés à adapter leurs locaux.

17) L'article 228-2 du code de l'environnement est clairement une occasion à saisir pour montrer que le vélo doit désormais avoir une place grandissante en ville.

*Bien cordialement.*



François-Xavier DUGOURD  
Conseiller municipal de Dijon  
Conseiller général de Dijon